

# MAIRIE D'AUZANCES

**Conseil Municipal du jeudi 29 juin 2017 à 20H30**

**salle du Conseil Municipal**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Marie-Hélène PEROCHE, Georges DIONNET, Leïla BERTHON, Serge DESBOUDARD, Fabien JAMME, Jean-Pierre GUILLEMARD, Marcel SOLNON, Chrystelle VAXIVIERE.

Absents excusés: Marie-Claude BOUGNOUX, Philippe BOYER, Christiane DUMONTAUD, Julie MACHADO, Marcel ROBBY.

Procurations : Philippe BOYER à Leïla BERTHON et Julie MACHADO à Marie-Hélène PEROCHE

Secrétaire de séance : Marcel SOLNON.

\*\*\*\*\*

⇒ L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance en date du 11 mai 2017.

\*\*\*\*\*

**1 – Grosses réparations à la mairie d'Auzances – Rénovation énergétique de l'immeuble mairie (salle du Conseil Municipal et Bureau du Groupement de Productivité Agricole) :  
Demande de financement au titre du FIPHFP pour les aménagements accessibilité –  
Demande de DETR**

▪ Demande de subvention FIPHFP

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour partie des travaux :

- l'aménagement d'un WC pour les personnes à mobilité réduite avec transformation des WC publics existants et création d'une porte permettant l'accès de la salle du Conseil Municipal à ces toilettes via la réserve,
- le remplacement d'une porte intermédiaire entre la salle de la chorale et le GDA au premier étage permettant au public à mobilité réduite du GDA d'utiliser l'ascenseur de l'école de musique et d'accéder aux bureaux du GDA via la salle de chorale.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 14 650.00 € HT, permettront l'accueil de public en situation de handicap.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention au FIPHFP.

▪ Demande de subvention DETR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un nouveau dossier DETR ajusté aux travaux qu'il est finalement décidé de réaliser.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal donne son accord.

## 2 – Projet d’immersion d’artistes à Auzances par la Scène Nationale d’Aubusson : demande de subvention – Prise en charge des frais d’hébergement pour 6 nuits

Madame le Maire rappelle le projet d’immersion d’artistes en partenariat avec la Scène Nationale d’Aubusson évoqué lors de la précédente réunion. Caroline LE CORRE donne des précisions sur la rencontre qui a eu lieu entre la commune, la Scène Nationale d’Aubusson représentée par son directeur Monsieur Gérard BONNO et les artistes.

Martine ALTENBURGER (violoncelliste) et David SUBAL (plasticien), accompagnés du photographe Philippe LAURENCON, séjourneront à Auzances du 11 au 16 septembre prochains dans le but de faire connaître la culture aux habitants. Ils s’installeront au local anciennement « Combraille Réseaux ». Grâce aux échanges qu’ils auront eus avec la population locale, les artistes produiront le dernier jour une œuvre originale.

Quelques mois plus tard, le 13 mars 2018, les artistes reviendront produire un spectacle de leur répertoire à Auzances et présenteront une exposition reconstituant les photographies prises durant la résidence.

Une même expérience sera organisée également à Jarnages.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour prendre en charge l’hébergement de nuit ainsi qu’une subvention de 1 500.00 € de participation à ce projet. Elle précise que le coût du spectacle pour la Scène d’Aubusson est de 15 à 20 000 €. Elle précise également que les dépenses d’hébergement s’élèveraient pour la commune à environ 530 € (proposition du gîte du « Moulin Raynaud »). Madame le Maire rappelle aussi qu’une subvention PACTE de 1 800.00 € pourrait être attribuée par le Pays Combraille en Marche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, accepte la participation de 1 500 € aux frais de cette résidence d’artistes ainsi que la prise en charge des frais d’hébergement.

## 3 – Décisions modificatives sur le budget primitif principal 2017

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de décisions modificatives à intervenir sur le budget primitif principal 2017. Elle les présente :

✓ DM suite reprise résultats Centre Communal d’Action Sociale dissous :

Fonctionnement - Dépenses		Fonctionnement - Recettes	
6413	+ 3 583.29 €	002	+ 3 583.29 €

Investissement - Dépenses		Investissement - Recettes	
2313 op. 143	+ 638.08 €	001	+ 638.08 €

✓ DM suite régularisation après notification FPIC et dotations :

Fonctionnement - Dépenses		Fonctionnement - Recettes	
022	+ 11 822.00€	73223	+ 2 842.00 €
		7411	- 758.00 €
		74121	+ 8 312.00 €
		74127	+ 1 426.00 €

✓ DM suite oubli subvention exceptionnelle et besoin acquisition nouveau véhicule :

Fonctionnement - Dépenses		Fonctionnement - Recettes	
022	- 31 978.00 €	023	+ 31 978.00 €

Investissement - Dépenses		Investissement - Recettes	
2182 op. 142	+ 35 0000.00 €	1321 op. 196	+ 3 022.00 €
		021 HO	+ 31 978.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les décisions modificatives telles que présentées par Madame le Maire.

#### 4 – Contrat CIGAC – Assurance du personnel IRCANTEC

Madame le Maire rappelle que la commune a conclu avec Groupama un contrat CIGAC pour l'assurance du personnel affilié à la CNRACL (personnel stagiaire et titulaire + 28H00 hebdomadaires) pour la prise en charge des traitements, charges et éventuelles indemnités dues lors d'éventuels arrêts de travail, accidents du travail, maladies professionnelles...

En revanche, jusqu'alors, la commune n'a souscrit aucun contrat de ce type pour le personnel affilié à l'Ircantec. Compte-tenu des contrats en vigueur jusqu'en 2018 de Marie-Jo MAZET et Jeannine BOURGUIGNON et du recrutement saisonnier de Stéphane LEVERT Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de souscrire un contrat pour l'assurance de ce personnel afin de couvrir la commune en cas notamment d'accident du travail dont le coût pourrait être conséquent.

Groupama propose un contrat CIGAC au taux de 1.80 % de la masse salariale de ce personnel Ircantec sur douze mois, soit environ 806.40 € pour 2017. Cette cotisation sera ajustée en 2018 puisque ces agents ne sont en fait pas embauchés sur une année civile.

#### Questions diverses

- Proposition Toshiba contrat photocopieur multifonctions

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Toshiba a fait une proposition commerciale pour racheter le contrat Ricoh en cours pour encore 13 trimestres et mettre en location une nouvelle machine.

Le Conseil Municipal préfère attendre la fin du contrat Ricoh pour changer les équipements.

- Rythmes scolaires

Madame le Maire fait part d'une motion pour le maintien des activités péri-scolaires proposée par l'association ALISO.

Elle informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois s'est prononcée lors du Conseil Communautaire de la veille en faveur du retour à la semaine de 4 jours pour le territoire d'Auzances-Bellegarde (territoire de l'ancienne communauté de communes à qui les communes avaient transféré la compétence écoles) et ce conformément à l'avis de l'ensemble des conseils d'écoles concernés (excepté celui de Mainsat qui ne s'était pas encore réuni). L'inspection d'académie recueille pour l'instant les avis des conseils d'école et communes ou communautés de communes compétentes en la matière et statuera ultérieurement.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les parents des élèves d'Auzances ressentent néanmoins le besoin d'un système de garde le mercredi et qu'il serait peut-être opportun de proposer aux familles une garderie ou un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Cette éventuelle structure relève de la compétence enfance-jeunesse et, de ce fait, est pour l'instant une compétence communale. Madame le Maire propose donc de lancer une réflexion pour la mise en place d'un tel projet à Auzances. Un questionnaire sera donc distribué la semaine prochaine aux parents d'élèves de l'école d'Auzances pour sonder leur éventuel besoin d'une telle structure pour le mercredi matin voire toute la journée. Une

réunion sera également programmée avec le CAVL Agir, la CAF et la DDCSPP pour étudier les moyens logistiques et financiers.

▪ Pays Combraille en Marche

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité Soline BOUVEAUX pour aider la commune à préparer le cahier des charges pour la réhabilitation des deux places de l'église et du marché.

L'essai du véhicule électrique aura lieu lundi 3 juillet à 14 heures au SDEC. Personne n'est disponible pour y participer.

Madame le Maire fait part d'une lettre de Claire PATERNOSTE concernant la représentation de la société civile au Pays Combraille en Marche.

▪ 1/3 lieu – relais service public

Le tiers-lieu / relais de services publics devrait ouvrir pour les grandes vacances au local anciennement « Combraille Réseaux ». Le Pays y assurerait une permanence une journée par semaine ; Agir également.

▪ Orage du 27 juin 2017

Madame le Maire fait part d'un courriel de Mickaël NORE (service assainissement de la communauté de communes) faisant état des problèmes d'évacuation des eaux rencontrés lors de l'orage du 27 juin dernier (rues Fourrot, à la Justice, routes de Montluçon et de La Courtine, rue Paul Doumer).

Après discussion, il est envisagé de mettre une grille supplémentaire rue de la Justice et de faire le point avec Mickaël NORE sur les solutions techniques qu'il peut proposer.

▪ Communication

Madame le Maire présente les projets de logos et de plaquette de présentation de la commune préparés par le graphiste David ROUX ainsi que les photos du Sténopé de l'Ours Bleu. Leïla BERTHON suggère d'utiliser un dégradé de couleurs pour le logo.

▪ Accueil des « Clandestines »

Les spectacles auront lieu le samedi 8 et le dimanche 9 juillet à 15 heures à « Coux ». Des matelas, oreillers et couvertures sont recherchés pour l'hébergement des « Clandestines » au logement 51 avenue de la gare.

▪ Signalisation du parc municipal de « Coux »

Fabien JAMME suggère de revoir la signalisation du parc de « Coux » à l'extérieur du parc.

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 22 heures 45.*

Le Maire,  
Françoise SIMON.

La Secrétaire de séance,  
Marcel SOLNON.